

Centre de Formalités des Entreprises

Rue Félix Eboué 97159 Pointe-à-Pitre Cedex

Contact CFE Pointe-à-Pitre Tél: 0590 93 76 74- Fax : 0590 93 76 78

Contact CFE Basse-Terre Tél : 0590 99 44 45 Fax : 0590 81 21 17 - Mail : cfe-fc@guadeloupe.cci.fr

Accueil CFE: du lundi au vendredi de 8h-12h00 et 14h-16h ; mercredi 8h-12h00

Traitement des Formalités : 8h-11h sous réserve de l'importance du flux de visiteurs

Permanence sur rendez-vous

IMMATRICULATION D'UNE SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE- SCS

Il convient au préalable quel que soit le mode de saisie du CFE, de réunir l'ensemble des pièces constitutives du dossier ci-après.

PIECES A FOURNIR AU CFE POUR L'IMMATRICULATION AU RCS

Actes constitutifs de la société

- Un formulaire MO en 3 exemplaires dûment remplis et signés
- 1 exemplaire original des statuts, daté, paraphé, signé par les associés
- 1 formulaire M'BE relatif aux bénéficiaires effectifs d'une société dûment rempli et signé (pour toutes les sociétés dont la ou les personnes physiques détiennent plus de 25 % du capital social ou des droits de vote, ou à défaut, qui exercent un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société).
A télécharger sur le site : <https://www.infogreffe.fr/formalites-entreprise/telecharger-formulaires-formalites-entreprise.html>
- Attestation de parution de l'avis de création dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- Attestation de dépôt des fonds en banque en cas d'apport en numéraire
- Si gérant non statutaire, 1 exemplaire du Procès Verbal de nomination et si personne morale, identité du représentant légal
 - Si apport en nature : 1 exemplaire du rapport du commissaire aux Apports, si la valeur totale de l'apport en nature dépasse 50 % du capital social et si la valeur de chaque apport en nature est supérieure à 30 000 €
- Tout titre justifiant du lieu d'exercice: copie du titre de propriété, du bail commercial, autorisation du propriétaire d'exercer une activité ou autorisation de domiciliation + justificatif de domicile du propriétaire hébergeur, quittance ...etc

Concernant le gérant et les associés commandités

⇒ Si personnes physiques

- Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité ou extrait d'acte de naissance
- Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (Original)
- Un pouvoir du gérant si la formalité est présentée par une tierce personne (Original)

Fournir en plus si de nationalité étrangère (Hors CEE et OCDE)

- Résident en France

- Copie carte de résident, ou récépissé carte de séjour autorisant l'exercice d'une activité professionnelle ou Visa de long séjour ou carte de séjour indiquant l'adresse du domicile actuel, portant la mention : « vie privée et familiale » ou « compétences et talents, ou « passeport talent », ou « entrepreneur/profession libérale », en cours de validité; Tél sous préfecture : 0590 82 68 75
<http://www.guadeloupe.gouv.fr/Demarches-administratives/Etrangers-en-France2#!/>

- Non Résidant en France,

Copie recto verso de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité avec une adresse à l'étranger

Déclaration sur l'honneur de non-condamnation et de filiation (Original)

⇒ **Si le gérant est une personne morale**

Extrait d'immatriculation datant de moins de 3 mois et pour le représentant permanent, pièces susvisées requises (Original)

Si désignation de Commissaires aux comptes (obligatoire dans certains cas)

Copie de la lettre d'acceptation de leurs fonctions par les commissaires aux comptes (titulaire et suppléant),

Justificatif de leur inscription sur la liste officielle des commissaires aux comptes

Concernant l'activité

SI ACTIVITE REGLEMENTEE

Copie de l'autorisation provisoire ou définitive délivrée par l'organisme compétent

Restauration, Débit de boissons : Récépissé de déclaration d'ouverture de la Mairie du lieu d'activité *pour l'ouverture d'un débit de boissons de 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} catégorie, et d'une Licence petite restauration ou licence restaurant.*

Démarche à faire après l'immatriculation à la CCI

Effectuer en plus une déclaration d'activité auprès de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Cerfa 13984-03), Service de l'Alimentation, Antenne des Abymes, ZAC de Kann'Opé, Dothémare II, 97139 Les Abymes. Contact Abymes : accueil DAAF au 0590996050, contact Basse-Terre : accueil DAAF au 0590990909. **Cerfa 13984-03** à télécharger sur lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13984.do

« A l'attention des ressortissants, désirant exercer une activité de location d'hébergement touristique, Gîtes, Villages Vacances, Résidence de Tourisme etc.... :

Vous devez désormais depuis la Loi WARSMANN du 22 Mars 2012 effectuer une déclaration préalable à la Mairie (formulaire Cerfa N° 14004-02) de votre bien avant le commencement de l'exploitation de votre activité (Art L324-1-1 du Code du Tourisme).

Toute modification concernant l'activité implique une nouvelle déclaration en Mairie. La Loi prévoit une sanction sous forme de contravention de 3^e Classe, en cas de non déclaration préalable, à hauteur de

450 € (Art. D324-1-1 du Code de Tourisme)». Cerfa N° 14004-02 à télécharger sur ce lien : https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14004_02.do?jeton=AfuHXQFPllzK7QFPn4Xy_xjt

ORIGINE DU FONDS

ACQUISITION /LOCATION-GERANCE D'UN FONDS DE COMMERCE

Copie de l'acte timbré et enregistré au Centre Des Impôts ou Copie du contrat de location-gérance

Attestation de parution de l'avis dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si l'acte ne comporte pas droit à la jouissance du local : Copie du justificatif du local

COUT DE LA FORMALITE

« Compte tenu de la recrudescence de chèques impayés, seuls les paiements par carte bleue, virement et espèces sont acceptés »

« En cas de paiement en espèces, merci de faire l'appoint »

Frais CCI : 70 € - Espèces, CB ou Virement

Frais de GREFFE : Espèces ou Chèque (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce)

Immatriculation d'un établissement principal	Emoluments	RBE*
Création du fonds	33,86 €	19,36€
Constitution sans activité	60,47 €	19,36€
Prise en location gérance/Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en gérance-mandat (<i>sans BODACC</i>)	62,90 €	19,36€
Achat, apport, mutation, donation, fusion, scission, prise en location gérance, prise en gérance-mandat (<i>avec BODACC</i>)	62,90 €	19,36€

*Registre Bénéficiaire Effectif ; le document relatif au BE doit impérativement être déposé au RCS lors de La déclaration d'immatriculation ou au plus tard dans les 15 jours à compter de la délivrance du récépissé du dépôt de création, sous peine de sanction.

Fiche mise à jour le 6 janvier 2021